

Au cours de sa formation, l'élève apprendra à :

- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant,
- Contribuer à l'éducation des enfants (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...),
- Aider à l'assimilation de l'autonomie vestimentaire,
- Participer au développement affectif et intellectuel,
- Assurer l'entretien courant et l'hygiène des locaux.

Le candidat doit déjà être détenteur d'un diplôme niveau V (CAP ou BEP) ou baccalauréat.  
Entretien individuel de motivation. Etre âgé de 20 ans maximum



Travail avec  
les enfants



Accessible  
après un diplôme



CAP en  
une année



14 semaines  
de stage



Certificat d'Aptitude  
Professionnel

### Au programme :

- 1 an de septembre à juin.
- 680 heures au lycée,
- 14 semaines de formation
- en milieu professionnel dont :
  - 7 semaines en école maternelle,
  - 5 semaines en établissement d'accueil du jeune enfant,
- 2 semaines à domicile auprès d'une assistante maternelle agréée

### Poursuite d'études :

Le CAP débouche sur la vie active. Cependant les élèves peuvent éventuellement continuer leurs études vers les formations suivantes :

- Bac Pro ASSP,
- Préparation aux concours d'entrée des diplômes d'Etat du secteur sanitaire et social.

### Insertion professionnelle :

Le titulaire du CAP peut exercer dans les écoles maternelles, crèches, centres de vacances ou à domicile en tant qu'ATSEM, Agent de crèche, Agent d'animation ou Assistant maternel à domicile

